

# Activités de formation de l'Agence concernant les systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires

L'Accord de garanties type [1] pour les Etats parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) prévoit expressément que "... l'Etat établit et applique un système de comptabilité et de contrôle pour toutes les matières nucléaires ...". Les accords de garanties qui ne sont pas conclus dans le cadre du TNP ne comportent pas de dispositions comparables mais on voit mal comment un Etat pourrait véritablement s'acquitter de ses obligations internationales en matière de garanties en l'absence d'un tel système.

Les garanties de l'Agence reposent sur la vérification des matières nucléaires à partir des renseignements obtenus, dans la plupart des cas, par les exploitants des installations et transmis à l'Agence par l'Etat. Si ces renseignements ne sont pas obtenus, ils ne peuvent être transmis, s'ils ne sont pas transmis ils ne peuvent être vérifiés et s'ils ne sont pas vérifiés il n'y a pas de garanties internationales.

C'est la raison pour laquelle, au cours des dernières années, l'Agence a mis de plus en plus l'accent sur les systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (SSAC). Le programme a débuté par la réunion d'un groupe d'études à Tokyo, en novembre 1973, au cours de laquelle ont été esquissés et discutés les besoins essentiels des systèmes nationaux en vertu des accords internationaux de garanties. En juillet 1975, les responsabilités et les fonctions des systèmes nationaux ont été discutées très en détail par un groupe consultatif réuni à Brno (Tchécoslovaquie), et l'accent a été mis sur certaines tâches facultatives du système national. Si tout va comme prévu, au printemps 1978, un autre groupe consultatif préparera un code écrit de bonne pratique.

En 1975, dans le cadre de la réunion du groupe consultatif de Brno, plusieurs participants avaient estimé que l'Agence devrait organiser un programme de formation pour la création et l'exploitation des systèmes nationaux, et il avait été recommandé de réunir un autre groupe consultatif pour étudier cette question.

La préparation des travaux du groupe consultatif sur les programmes de formation a immédiatement commencé par la convocation d'une réunion officielle de consultants au début du mois de décembre 1975. Le groupe consultatif s'est réuni à Vienne en mars 1976; ouvrant la réunion, le Directeur général de l'Agence a noté que la création de systèmes de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires dans les Etats qui se lancent dans des programmes nucléo-énergétiques est un élément très important dans le cadre des garanties internationales. Il a estimé que l'Agence pourrait jouer un rôle important dans la mise au point de tels systèmes et qu'un des moyens d'y parvenir serait l'organisation d'une série de cours de formation.

Le groupe consultatif sur la formation SSAC a porté principalement son attention sur l'organisation de cours d'initiation pour les Etats Membres dont les programmes d'énergie nucléaire en sont encore au premier stade. Deux de ces cours de formation ont déjà été

organisés. Le groupe consultatif a également fait plusieurs propositions en vue de cours de formation plus avancés ou de séminaires. Il est prévu que le premier cours complémentaire se tiendra au début de 1978.

Le premier "Cours d'initiation pour le personnel des systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires" a eu lieu à Vienne du 2 au 17 novembre 1976 et a été suivi de visites dans des installations nucléaires choisies en République fédérale d'Allemagne. Le cours a été suivi par 27 personnes, de 18 Etats Membres. L'accent a été mis principalement sur deux sujets, les Principes de la comptabilité des matières nucléaires et l'Organisation, les fonctions et les responsabilités du système national. Des conférenciers venus de l'extérieur ont décrit les systèmes de contrôle des matières dans leurs pays et ont débattu des problèmes et des pratiques de comptabilité des matières dans leurs systèmes nationaux; plusieurs périodes de discussions étaient prévues de manière à encourager une large participation des auditeurs. Outre ces deux sujets principaux, il y a eu des conférences sur l'historique des garanties internationales, la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires, et des exposés du système de garanties internationales de l'Agence.

Le deuxième cours d'initiation a eu lieu au Siège de l'Agence du 23 mai au 3 juin 1977. Aucune visite d'installation n'a été organisée, mais l'enseignement donné à ce cours était le même que celui donné au premier cours de ce genre. Trente-cinq personnes de 25 pays ont participé au deuxième cours d'initiation.

Les cours magistraux de formation ne constituent pas la seule activité de l'Agence en ce qui concerne les systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires. En automne 1977, quelque 17 personnes ont participé à un voyage d'études d'un mois comprenant trois jours de conférences à Vienne, deux semaines de conférences et de visites d'installations en Union soviétique, trois jours en République démocratique allemande et trois jours en Tchécoslovaquie. Ce voyage d'études dans quatre pays comportait des visites détaillées d'installations nucléaires en exploitation et donnait aux participants l'occasion de voir fonctionner réellement des systèmes de contrôle des matières nucléaires.

Plusieurs Etats ont demandé, de manière officielle ou officieuse, que des bourses ou facilités similaires leur soient accordées pour que les bénéficiaires puissent prolonger leur voyage dans un pays (ou plusieurs pays) doté d'un système national en exploitation, ou que l'Agence envoie dans leur pays des experts qualifiés en la matière pour une période plus longue, si possible un an. Ces approches posent des difficultés. Presque tous les grands pays industrialisés estiment que des stages prolongés comme ceux de boursiers permettraient aux bénéficiaires d'avoir un trop large accès à des connaissances faisant l'objet du secret industriel. Bien que de telles visites ne soient en aucune façon écartées, la durée en sera vraisemblablement de trois semaines plutôt que de trois mois à un an. En outre, également, la plupart des experts qui pourraient donner des avis sur la mise au point d'un système national sont indispensables là où ils sont, et il leur sera probablement plus facile de se libérer pour des visites de trois semaines que pour des visites de trois mois.

Le sujet des systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires reste d'une importance primordiale, et la préparation d'autres cours de formation se poursuit. Il est également prévu d'établir des directives par écrit, non seulement un "code de bonne pratique" mentionné plus haut, mais aussi des manuels d'instructions sur tout ce qui concerne le contrôle des matières nucléaires et l'exploitation du système national.

---

[1] INFCIRC/153 "Structure et contenu des accords à conclure entre l'Agence et les Etats dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires", AIEA, mars 1975.